



Lettre ouverte des associations professionnelles du cinéma et de l'audiovisuel

Partout en France, le 21 mars 2020

Monsieur le ministre,

Il est une vertu désuète qu'on appelle solidarité.

Le président de la République, tout autant que la situation de crise sanitaire que nous connaissons, nous ont rappelé à son caractère contemporain.

Nous représentons les technicien-ne-s de tous les corps de métiers de l'audiovisuel et du cinéma dont les préparations, les tournages et les post productions ont été interrompus.

Nous nous conformons diligemment aux recommandations qui, nous l'espérons, permettront de mettre fin le plus tôt et le moins douloureusement possible à cet épisode sinistre.

Cette crise, pour autant, interrompt brutalement le cours de nos activités et nous nous inquiétons de la fragilité économique dans laquelle elle nous précipite, sans recours évident, à l'heure où les annonces présidentielles et gouvernementales semblent couvrir tout le champ de l'activité économique nationale.

Pour celles et ceux d'entre nous dont les productions, au stade de la préparation, du tournage ou de la post-production, étaient en cours, il n'apparaît pas clairement que les mesures de soutien à l'activité partielle annoncées par le président de la République relèvent de notre secteur d'activité. Nos employeurs s'interrogent et, parfois, souvent (?), choisissent de ne pas y avoir recours. Nous vous serions reconnaissants, Monsieur le ministre, de leur assurer qu'ils sont inclus dans ces mesures (et nous avec !). N'est-il pas envisageable que ce dispositif soit, plutôt que laissé à la seule libéralité de nos employeurs, rendu automatique et ce faisant accordé de plein droit aux personnels sous contrat de travail ?

Pour celles et ceux d'entre nous qui se trouvent entre deux contrats de travail, ou dont le contrat est suspendu sans indemnité depuis le début de la crise, il nous apparaît comme nécessaire qu'un moratoire sur les franchises salaire (autrefois appelées carences) soit décrété sans délai, afin de garantir un revenu minimum de survie, dans une période dont le terme est

incertain, à celles et ceux qui sont réputés avoir « trop travaillé » l’an dernier. Pouvez-vous, Monsieur le ministre, veiller à ce que chaque intermittent-e à jour de ses droits puisse jouir de l’entièreté de ses allocations, et qu’elles ne les lui soient pas reprises lorsque la crise sanitaire aura pris fin ?

La crise n’est plus à nos portes, Monsieur le ministre, elle est dans nos maisons. Nous nous consacrons chaque jour à la réalisation des œuvres des créatrices et des créateurs qui offrent à nos contemporain-e-s un supplément d’âme. Cet engagement, et le régime particulier qui le conditionne doivent-ils nous valoir d’être exclus de la solidarité nationale ?

Nos employeurs et nos autorités de tutelle peuvent compter sur nous, nous n’imaginons pas que l’inverse soit à prouver. Cela s’appelle la solidarité.

Nous espérons, Monsieur le ministre, que cet appel de milliers d’entre nous sera entendu.

Bien à vous,

Signataires :

AAPCA | Association des Administrateurs de Production Cinéma et Audiovisuel

ACFDA | Association des Chargés de Figuration et de Distribution Artistique

ADC | Association des Chefs Décorateurs de Cinéma

ADIT | Association Française des DIT

ADP | Association des Directeurs de Production

ADPP | Association des Directeurs de Post-Production

ADR | Association Des Repéreurs

AFAP | Association Française des Accessoiristes de Plateau

AFAR | Association Française des Assistants Réalisateurs de fiction

AFC | Association Française des Directeurs de la Photographie Cinématographique

AFCCA | Association Française des Costumiers du Cinéma et de l’Audiovisuel

AFCS | Association Française des Cadreurs Steadicam

AFR | Association Française des Régisseurs du Cinéma et de l’Audiovisuel

AFSI | Association Française du Son à l’Image

AOA | Assistants Opérateurs Associés

ARDA | Association des Responsables de Distribution Artistique

LMA | Les Monteurs Associés

LSA | Les Scriptes Associés

MAD | Métiers Associés du Décor

L’UNION | L’Union des Chefs Opérateurs

(M. Boutonnat, président du CNC, est en copie de ce courrier)